

Note de Jean Monnet à Robert Schuman (28 septembre 1950)

Légende: Le 28 septembre 1950, Jean Monnet adresse à Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, une note dans laquelle il détaille une visite privée du ministre fédéral de l'Économie Ludwig Erhard qui, tout en soulignant les enjeux du plan Schuman, insiste sur l'inquiétude et l'étonnement des autorités allemandes face aux contradictions de la politique alliée en l'Allemagne.

Source: Jean Monnet, Robert Schuman, Correspondance 1947-1953. Lausanne: Fondation Jean Monnet pour l'Europe, Centre de recherches européennes, 1986. 188 p. (Cahiers rouges).

Copyright: (c) Fondation Jean Monnet pour l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/note_de_jean_monnet_a_robert_schuman_28_septembre_1950-fr-9d356b1b-4d5d-48fa-9ecd-be6ff5ce7e4c.html

Date de dernière mise à jour: 14/09/2012

Note de Jean Monnet à Robert Schuman (Paris, 28 septembre 1950 - 16 h 15)

Le ministre fédéral de l'Economie, M. Erhard, m'a rendu visite aujourd'hui. Tout en soulignant que sa mission n'avait aucun caractère diplomatique mais seulement le désir d'établir un contact personnel, il m'a longuement exposé les appréhensions du gouvernement fédéral et en particulier du Chancelier Adenauer devant ce qu'il appelle les «contradictions de la politique alliée en Allemagne».

En déposant le Plan Schuman, le gouvernement français a fait un choix. Il a montré qu'il était prêt à modifier le climat de ses relations avec l'Allemagne, à lui faire confiance, et qu'il désirait en même temps développer au maximum les relations économiques entre les deux pays en réalisant comme une première étape le marché unique pour les matières premières de base qui sont le charbon et l'acier. Cependant au cours des négociations commerciales la délégation française défendait souvent des positions protectionnistes à l'extrême qui ne paraissaient pas inspirées par le même désir d'intégrer progressivement les économies des deux pays et les décisions récentes de la Haute Commission, imposant des mesures de décartellisation sans prendre aucunement l'avis du gouvernement allemand dans des domaines aussi essentiels que l'industrie minière et sidérurgique et l'industrie chimique, ne se comprenaient pas dans l'atmosphère nouvelle résultant du Plan Schuman et des accords de New York. Le chancelier avait déjà soulevé cette question à sa dernière réunion avec les Hauts Commissaires mais il avait demandé à M. Erhard de se faire l'écho de ses inquiétudes. Il avait expliqué à l'opinion allemande que le Plan Schuman allait changer l'atmosphère des rapports entre l'Allemagne et les Alliés et surtout la France: or les Alliés continuaient dans des questions absolument essentielles à légiférer comme s'il n'y avait pas de gouvernement allemand. Il n'était pas possible d'expliquer au Parlement fédéral que, au moment où la délégation allemande prenait part à Paris sur un pied d'égalité aux négociations du Plan Schuman, les Alliés puissent réorganiser l'industrie du charbon, de l'acier de l'Allemagne sans prendre l'avis du gouvernement fédéral et puissent ainsi placer délibérément l'industrie allemande dans une position de concurrence défavorable vis-à-vis des industries des autres pays. Si les Alliés continuaient à agir ainsi, l'adhésion spontanée que l'opinion publique allemande avait donnée au Plan Schuman serait compromise et le Chancelier aurait les plus grandes difficultés à défendre le plan au Parlement fédéral.

J'ai répondu à M. Erhard que je comprends ses soucis, mais qu'une fois le Plan Schuman mis en œuvre, une grande partie des contradictions qui existaient jusqu'ici dans la politique française ou alliée en Allemagne tomberait d'elle-même et que les difficultés qu'il avait exposées constituaient une raison de plus pour aboutir rapidement.

Je dois cependant reconnaître qu'il y a beaucoup de vrai dans les thèses développées par M. Erhard. Je ne crois pas que nous ayons intérêt à tenir le gouvernement fédéral entièrement à l'écart des décisions que nous prendrons dans le domaine de la décartellisation du charbon et de l'acier; si nous voulons que notre œuvre soit durable, elle doit être réalisée en associant les autorités allemandes responsables aux travaux de la Haute Commission. C'est également, je le sais, l'avis de M. François-Poncet et des instructions dans ce sens devraient — à mon avis — être envoyées à nos représentants à Bonn. Bien entendu, la façon dont le gouvernement allemand devrait être consulté par la Haute Commission devrait être laissée à l'initiative des Hauts Commissaires.

Je comprends, parce que cela est humain, que les Bureaux n'aient pas toujours complètement ainsi [sic pour saisi] la portée du choix que le gouvernement français a fait en déposant le plan de fusion des industries du charbon et de l'acier et qu'ils continuent souvent à raisonner et à agir conformément aux thèmes qui prévalaient auparavant. Mais au stade actuel il est absolument nécessaire que tous les problèmes franco-allemands soient traités en fonction des idées qui ont inspiré le Plan Schuman et que nous ne donnions pas l'impression aux Allemands que nous voulons retenir d'une main ce que nous donnons de l'autre.

Copie dactylographiée. AMG 6/6/3